

Condition de la déclaration constitutionnelle de la langue d'État et questions autour de sa situation en Géorgie contemporaine

სახელმწიფო ენის საკონსტიტუციო დეკლარირების პირობა და ფუნქციონირების საკითხები თანამედროვე საქართველოში

Manana Tabidze – მანანა ტაბიძე

*Université géorgienne Saint Andria auprès du Patriarcat de Géorgie
საქართველოს საპატრიარქოსთან არსებული წმინდა
ანდრია პირველწოდებულის ქართული უნივერსიტეტი*

Abstract: While determining the status of the language, specialists are responsible for making long-term predictions about the prospects of the existing linguistic situation. As long as the fluctuation of status has negative effect on the consolidation of society, there emerges the threat of linguistic anarchy. 'Linguistic anarchy is the condition of linguistic society in poly-ethnic and multilingual society when centralized regulation of linguistic relations does not take place within the borders of this state.'

Foreign experts who work on the linguistic situation of Georgia admit that the existence of a non-Georgian-speaking population in Georgia is determined not by a discrimination policy, but by a russification policy of the Soviet regime. After the dismemberment of the Soviet Union, when Russian was not seen as a State language, these populations have remained without the common language of communication.

In this paper, we analyze these questions and present some recommendations.

Keywords: State language; linguistic situation; poly-ethnic and multilingual society; common language of communication; linguistic anarchy

Résumé : En définissant le statut d'une langue donnée, les spécialistes ont l'obligation de prévoir, dans l'avenir le plus éloigné, les perspectives de changement de la situation linguistique déjà donnée, vu que les séismes de statut peuvent être en mesure d'entraîner une anarchie linguistique dans le pays.

Les experts étrangers qui décrivent la situation linguistique en Géorgie reconnaissent que l'existence d'une population ne maîtrisant pas le géorgien y relève non pas d'une politique de discrimination de la part des Géorgiens, mais de la politique de russification pratiquée par le régime communiste à la suite de quoi la langue russe s'est interposée entre la population géorgienne et non géorgienne. Après le démembrement de l'Union Soviétique et l'écart de l'usage du russe du système d'État, ces communautés se sont retrouvées sans langue commune de communication, ce qui s'explique par la méconnaissance du géorgien, seule langue officielle dans le pays.

Dans cet article, nous nous fixons pour objectif d'analyser ces questions, d'évaluer le rapport des groupes ethniques non géorgiens à la langue d'État et d'élaborer certaines recommandations.

Mots-clés: langue d'État; situation linguistique; société polyethnique et multilingue; langue commune de communication; anarchie linguistique



Avec les linguistes, ce sont les politologues et les juristes qui s'intéressent le plus à la définition et au fonctionnement d'une langue d'État, ce qui s'explique par le fait que celle-ci relève du domaine politico-juridique. Par conséquent, le terme « langue d'État » fait l'objet d'études de plusieurs disciplines et aucune d'elles ne peut se limiter à sa propre définition, vu le fait que chaque discipline est obligée de prendre en considération les particularités politiques du pays. C'est la raison pour laquelle, plutôt que de définir ce qu'elle est, les spécialistes énumèrent ses fonctions en indiquant, notamment, qu'une langue d'État :

- Remplit la fonction d'intégration dans les domaines politique, social, économique et culturel.
- Sert de symbole à l'État donné.
- Est la langue des textes administratifs étatiques, des lois, des arrêtés, de l'enseignement, des mass médias, entre autres.
- Est la langue des relations administratives, politiques et socioéconomiques pour toute la communauté des citoyens que réunit l'État et grâce à quoi elle devient l'un des principaux moyens d'intégration étatique.

- La formation du concept de langue d'État dépend des principes de la politique linguistique nationale et l'adoption d'une ou de plusieurs langues d'État fait partie de cette politique.
- Les fonctions que remplit la langue d'État et ses domaines de mise en œuvre peuvent différer considérablement d'un État à l'autre. Cette différence est conditionnée par le système socio-communicatif traditionnel et par les objectifs de la politique linguistique.
- L'une des fonctions les plus importantes de la langue d'État est de permettre les relations interethniques dans l'État multinational.

Il est possible d'élargir ou de restreindre ces fonctions. Mais, dans ce cas, ce qui nous intéresse plus particulièrement, c'est précisément l'hétérogénéité de l'évaluation et de la définition d'une langue d'État. Tous les pays traitent de la question de la langue d'État selon leur expérience historique, leur aménagement territorial, leur orientation actuelle ou leurs projets d'avenir. Par exemple, la Russie a une seule langue d'État même si elle reconnaît un statut officiel aux langues des peuples et des pays colonisés à des époques différentes, ce qui, pour la Russie, entre dans le format des relations avec ces peuples « rattachés » (« incorporés »). On dénombre 26 de ces langues en Russie.

Ce qui nous amène à poser deux questions essentielles par rapport à la langue d'État:

1. Quelle est la condition du choix de la langue d'État, de sa déclaration constitutionnelle?
2. Quel est le degré de fonctionnement de cette langue ?

À cette dernière question, deux constats se dégagent : a) le plein fonctionnement de la langue d'État peut ne pas se faire du fait que cette langue n'est pas apte à ce fonctionnement; b) ce fonctionnement peut être entravé par des facteurs extralinguistiques.

Dans le monde actuel, il y a 193 États. Certains n'ont qu'une seule langue d'État, tandis que d'autres en ont plusieurs, n'ayant pas pu en avoir une seule, vu la situation historique, sociopolitique ou territoriale (comme, par exemple en Suisse ou au Canada). Pourtant, ces États tentent également de mettre en place une langue d'État et d'attribuer un statut quelconque

aux autres. Dans ce cas, l'argument essentiel est la nécessité de la consolidation de la société; le fonctionnement d'une langue d'État associée à une ou plus d'une langue, ayant un autre statut entravera le rapprochement des citoyens, rapprochement qui nécessite de «parler» une langue commune, alors que le fait d'accorder différents statuts à des langues peut devenir un obstacle sur la voie de cette consolidation.

Le sociolinguiste américain Heinz Kloss¹ distingue six formes de rapport de l'État à la langue :

- 1) une seule langue officielle (par exemple, le français en France);
- 2) deux langues officielles (par exemple, l'anglais et le français au Cameroun);
- 3) une langue régionale officielle d'un État ou d'une région dans un État fédéral (par exemple, la langue avar en République du Daghestan faisant partie de la Fédération de Russie);
- 4) la langue à encourager qui n'a pas de statut officiel, mais que l'on utilise dans les établissements d'État (par exemple, le pidgin au Cameroun);
- 5) la langue tolérée (par exemple, la langue d'immigrés);
- 6) la langue retenue (la langue dont l'évolution n'est ni encouragée ni soutenue); par exemple, langue de Tsiganes dans différents pays.

En définissant le statut d'une langue donnée, les spécialistes (linguistes, politologues et juristes) ont l'obligation de prévoir, dans l'avenir le plus éloigné, les perspectives de changement de la situation linguistique déjà donnée, vu qu'une société peut connaître des bouleversements de statut, ce qui peut entraîner une anarchie linguistique.

L'anarchie linguistique, c'est l'état d'une société linguistique dans une société polyethnique et multilingue, lorsqu'on n'arrive plus à régler d'une façon centralisée les relations linguistiques dans le cadre de l'État donné. Elle naît dans des conditions d'affaiblissement des tendances à l'intégration dans la société et dans l'État, elle est accompagnée de la déchéance du prestige de la langue majeure et de l'effacement de la norme linguistique, de l'aggravation des conflits ethniques et linguistiques entre les usagers des langues

¹ Heinz Kloss, *The American Bilingual Tradition*. Washington DC and McHenry IL, Center for Applied Linguistics and Delta System / Reprints of Kloss H. *The American Bilingual Tradition*. Rowley MA, Newbury House, 1977.

ayant des statuts sociaux différents, ce qui entraîne la désintégration linguistique de la société¹. [Trad. du russe]

Le bon fonctionnement de la langue d'État est donc nécessaire non seulement pour l'ethnie titulaire², mais pour toute la communauté civile afin d'éviter l'anarchie linguistique qui peut provoquer la désintégration de la société et mener à des situations conflictuelles.

De nos jours, dans le monde, il n'y a pratiquement pas d'État qui ne soit habité par des ethnies non autochtones. Ainsi, la Géorgie, tout comme la plupart des pays du monde, est un pays multiethnique et multilingue. À côté des Géorgiens, qui représentent la population autochtone et la majorité du pays, vivent différents groupes ethniques. Ils se sont retrouvés sur le territoire de la Géorgie à des époques et pour des raisons différentes. Parmi eux, ce sont les représentants des ethnies azerbaïdjanaise et arménienne qui sont les plus nombreuses et qui vivent essentiellement à Samtskhé-Javakhéthie (Arméniens - 6%, à peu près) et en bas Karthli (Azerbaïdjanais - 6,5%), régions frontalières avec leurs pays d'origine. Il y a également les Arméniens immigrés de la Turquie au 19^e siècle suite au génocide. Selon le plan de l'Empire russe et de son héritier – l'Union soviétique, les ethnies non géorgiennes installées en masse dans ces deux régions devaient créer des problèmes à la Géorgie sur la voie de la lutte possible pour l'indépendance. C'était la raison pour laquelle tout au long de la colonisation russe de presque deux siècles, le processus d'intégration de la population non géorgienne avec les Géorgiens autochtones et d'apprentissage de la langue géorgienne était artificiellement bloqué par la politique russe. D'une part, on a ouvert, pour ces groupes ethniques, des écoles azerbaïdjanaises, arméniennes (souvent russes) où l'enseignement se faisait dans leurs langues d'origine (ou en russe), et d'autre part, ils utilisaient le russe pour communiquer avec les Géorgiens et avec d'autres groupes ethniques relativement peu nombreux, le russe étant enseigné d'une façon intensive en parallèle avec leur langue maternelle. De ce fait, ils ne maîtrisaient pratiquement pas le

¹ *Dictionnaire des termes sociolinguistiques*, Académie des sciences de Russie, Institut de linguistique, Moscou, Académie des sciences linguistiques, 2006. [En russe]

² L'ethnie dont le pays porte le nom : Français – la France, Géorgien – la Géorgie.

géorgien qui ne représentait aucun intérêt pour eux vu le fait que le russe dominait dans toutes les sphères de l'activité humaine et dans l'administration du pays. C'est de cette façon que furent créées des régions isolées, marginales et une barrière artificielle entre les Géorgiens et les Azerbaïdjanais, entre les Géorgiens et les Arméniens. La situation s'est aggravé encore plus après le démembrement de l'Union soviétique.

Dans l'espace postsoviétique, les pays indépendants, tel la Géorgie, et « les républiques indépendantes » au sein de la Fédération de Russie, ont reçu en héritage les problèmes liés à l'intégration civile des sociétés multilingues. Dans le cadre de l'empire communiste russe, l'Union soviétique avait établi une direction politique, militaire-frontalière, économique et culturelle centralisée, qui cimentait, par le biais du rôle intermédiaire (dans la plupart des cas, prioritaire) de la langue russe et par l'idéologie communiste, différentes ethnies qui, à l'intérieur même des républiques, utilisaient le russe dans leurs relations avec les ethnies autochtones, titulaires. Ces populations s'intégraient dans l'espace civil, comme nous venons de le dire, par le biais du russe, tandis que dans leurs relations personnelles, elles utilisaient leur langue maternelle. À la période postsoviétique, toutefois, la langue russe a changé de statut; dans certains cas, comme en Géorgie, elle a même été « rabaissée » au statut de langue étrangère. L'intégration civile des groupes ethniques non autochtones devait donc être assurée par la langue de la nation titulaire, par le géorgien, langue d'État, que ces ethnies ne se sont jamais donné la peine d'apprendre pour des raisons évoquées ci-dessus. C'est ainsi fut créé, en Géorgie ainsi que dans d'autres républiques, le « dilemme linguistique » dont la résolution n'est possible que par une planification raisonnable.

Il y a une immense expérience de la régulation des relations entre les nations et des ethnies au sein des États. Pour ce qui est de la Géorgie, il faut dire que dans les publications des structures correspondantes et, plus particulièrement, dans celles du ministère de l'Éducation, on a mal choisi les exemples des pays étrangers pour établir une comparaison avec la situation linguistique dans le pays. Ni la Suisse, ni le pays Basque (au sein de l'Espagne), ni le Québec au Canada, ni le Kirghizstan ou le Tadjikistan ne peuvent être comparés à la situation ethnolinguistique de la Géorgie. Tous ces cas de figure doivent être examinés dans leurs contextes historiques ou géopolitiques,

ainsi que dans le contexte de la structure étatique de ces pays. Le seul fait qu'un projet quelconque ait bien fonctionné quelque part ne suffit pas pour qu'on introduise ce même projet en Géorgie et qu'on l'y applique.

Nous ne devons pas oublier que pour diminuer le risque d'une tension provoquée par la différence ethnique, le système éducatif est l'un des outils de réponse efficace, système dont on exige une grande responsabilité et un professionnalisme particulier.

Il est naturel que, d'une part, les structures éducatives, et premièrement, les institutions spéciales du ministère de l'Éducation, et, d'autre part, les services politiques et sociaux pour lesquels l'assurance de l'intégration civile et la protection des droits de la personne sont stratégiquement importantes, se soient intéressés à ces questions. Ces deux orientations poursuivent le même objectif (l'unité civile à l'intérieur du pays), bien qu'elles envisagent parfois la réalisation des programmes tout à fait différents pour atteindre cet objectif. Il se peut donc que le choix inapproprié d'une stratégie d'action entraîne un résultat négatif, plutôt qu'une solution heureuse au problème.

Examinons cette question de plus près.

1. Dans tous les pays développés du monde, la maîtrise de la langue d'État est la seule voie de l'intégration dans le milieu d'accueil, même pour un migrant temporaire. Seul celui qui maîtrise la langue d'État peut accéder à n'importe quel emploi qui sous-entend plus ou moins une communication, c'est une obligation et, en même temps, un libre choix. Dans ce cas, la société qui accueille le nouveau venu (peu importe le moment de l'arrivée) est sensible au fait que l'on ne respecte pas son pays et sa langue; plus long a été le séjour du migrant, plus il est incompréhensible qu'il n'ait fait aucun effort pour le rapprochement. Son objectif serait-il quelque chose d'autre que l'intégration? Dans cette logique, l'attribution d'un statut quelconque à la langue des migrants, l'encouragement à bon escient de leur unilinguisme ou la stimulation d'un bilinguisme nominal, ne vont pas les rapprocher de la société d'« accueil ». Bien au contraire, ils vont les en éloigner. C'est pourquoi personne n'a eu l'idée, par exemple, d'attribuer un statut à la langue arabe en France ou d'élever le turc au rang de langue d'État ou régionale en Allemagne, etc.

2. Ce sont les écoles d'État qui doivent assurer l'apprentissage de la langue d'État. Tous les membres de la société doivent avoir tant les droits que les devoirs civiques. Il est évident que les individus qui lient leur sort à des États doivent contribuer à l'unité de cet État, à sa sécurité, à la paix, au progrès culturel et économique. Dans cette perspective, la volonté d'une certaine partie de la population paraît complètement incompréhensible de vouloir rester une entité fermée, étrangère linguistiquement et ethniquement dans le pays dont elle est devenue membre tout en voulant qu'on la considère comme native de ce pays. Quelles sont les raisons pour lesquelles cette population renonce à cette toute première condition essentielle de l'intégration? Pourquoi ne s'est-il pas produit, par exemple en Géorgie, la couverture par la langue d'État des espaces où le russe remplissait auparavant, comme nous venons de le dire, la fonction d'intégration? En 1991, la Géorgie a déclaré son indépendance par référendum par toute la population des territoires de la Géorgie de cette époque; depuis cet événement, 25 années se sont écoulées. Durant cette période, en Javakhétie et en bas Kartli, non seulement la « vieille » génération n'a appris le géorgien, la langue d'État, mais c'est également le cas des générations nées durant ces 25 années. Pour le moment, ce problème n'est résolu ni par d'innombrables financements ni par la publication des manuels de géorgien (les « Tavtavi » - « Épis » et les « Jejili » - Blés verts - destinés à l'apprentissage du géorgien par ces groupes ethniques), ni par les programmes coûteux de formation des enseignants de géorgien pour cette partie de la population. L'ouverture d'écoles géorgiennes bien équipées et bien préparées (pour le moment au côté des écoles arméniennes et azerbaïdjanaises) dans les régions habitées par une population non géorgienne pourrait favoriser la résolution de cette question. La langue d'État y serait enseignée en parallèle à celui de la langue de la population locale. Les parents doivent avoir le droit de choisir l'école pour leurs enfants. Peut-être veulent-ils scolariser leurs enfants en géorgien pour qu'ils soient formés en citoyens de pleins droits (surtout si leur langue maternelle est enseignée tout au long de leur scolarité dans les classes constituées de volontaires, comme le montre l'expérience des pays européens). Pourquoi un enfant arménien ou azerbaïdjanais ne pourrait-il pas suivre ses études dans une école géorgienne, si dans le passé pas si éloigné, un enfant géorgien ou arménien faisait ses études dans une école russe, ou bien si aujourd'hui un enfant d'une famille

immigrée à l'étranger réussit à étudier dans une école de n'importe quel pays étranger sans qu'on lui ouvre une école dans sa langue maternelle? La question se pose de savoir si l'apprentissage de la langue d'État ne serait pas rendu artificiellement compliqué pour que soit créée la nécessité de formation d'innombrables structures, d'associations à responsabilité limitée, d'organisations non gouvernementales et bien d'autres, que des sommes d'argent soient mises en circulation et pour tendre encore plus les relations sociales déjà tendues en faisant croire à la population qu'elle est menacée, de la part de groupes ethniques étant défavorables à l'intégration, d'un (ou plus d'un) conflit ethnique ou linguistique.

3. Ces derniers temps, une idée a germé dans l'opinion publique, selon laquelle la paix sociale peut être assurée par l'attribution d'un statut à chaque collectivité linguistique et à la base de ce statut, par la formation dans la langue maternelle. Essayons d'imaginer comment une telle formation pourrait être mise en œuvre: quel type de citoyen formons-nous, en Géorgie, d'une personne ayant reçu une éducation arménienne au travers de sa langue, sa culture et de sa propre histoire? Il est évident que l'éducation arménienne (même si on réussit à apprendre le géorgien parlé que l'on ne maîtrisait pas avant) exige de passer par la formation dans la langue maternelle. Alors, que proposons-nous à cette population arménienne – de s'enfermer dans un coin pour construire une petite Arménie ou d'adapter le reste de la Géorgie à cette communauté arménienne? Qui planifie et gère les domaines de la connaissance, de la compétence, de la culture, de la psychologie, de la méthodologie, de l'enseignement, de l'activité de ces gens? Va-t-on ouvrir à Tbilissi des administrations en langue arménienne ou bien est-ce l'appareil administratif du président arménien qui va s'en charger? Ce projet (de former les représentants de groupes ethniques azerbaïdjanais et arméniens dans leur langue) complètement absurde et irréal qui est toujours en vigueur grâce au régime légué par la Russie, dans le cas de sa formalisation statutaire va complètement sortir de la sphère de l'influence de la Géorgie. Une telle séparation des citoyens au sein d'un même pays peut-elle apporter un bien quelconque? Les conflits militaires en Abkhazie et à Samachablo avaient-ils d'autres prémisses, d'autres conditions préalables?

4. Le système éducatif exprime son attitude humaine et internationale par le fait que, d'une part, dans ses déclarations d'intention, il élabore des projets visant à renforcer, dans les régions de population non géorgienne, l'état statutaire de leur langue maternelle, et, d'autre part, dans ces mêmes régions, il finance les écoles non géorgiennes et enseigne le géorgien comme langue « seconde ». Il mène des « recherches » coûteuses et des « expérimentations » portant sur le soi-disant enseignement bilingue et multilingue ne débouchant finalement aucun résultat. La réalisation, au niveau des expérimentations, des projets, remis en cause par les Européens, dans l'un des pays d'Europe en voie de développement, ressemble à des « essais pilotes ».

Comme les sociolinguistes s'intéressent aussi à l'enseignement, il faudrait répondre aux questions qui se posent, par rapport à l'enseignement de langues, en matière de pédagogie, de psycholinguistique: a) quel est le nombre de langues que l'on peut enseigner en même temps à l'école (par ex., dans les écoles arméniennes de Javakhéthie, on enseigne officiellement l'arménien, le russe, l'anglais, le géorgien); l'introduction de ces langues dans le programme d'enseignement se fait à partir de l'élémentaire jusqu'à la cinquième classe. Si on prend en considération le fait que l'école fonctionne cinq jours par semaine, et que la durée des leçons et leur nombre quotidien ne peuvent être modifiés, il s'avère que l'enseignement des quatre langues en parallèle avec d'autres matières représente une charge que 90% des élèves ne peuvent pas assumer, alors qu'à l'époque de la mondialisation, priver les enfants de l'enseignement d'une langue internationale équivaut à une discrimination; b) en pédagogie, la question concernant le niveau de l'âge à choisir pour l'enseignement des langues étrangères reste aujourd'hui toujours non résolu (à partir de quel âge peut-on enseigner une deuxième langue, une troisième langue, etc.); c) la psycholinguistique a des points de vue quant aux difficultés liées à l'enseignement des langues qui diffèrent les unes des autres par leur nature et leur structure (enseignement contrastif, une soi-disant méthode muette, les langues selon leur classification (première langue, deuxième langue, troisième langue ou « langue étrangère »), l'ordre des leçons de langues parmi d'autres matières, etc.

Il serait judicieux de remarquer que les experts étrangers, en décrivant la situation linguistique en Géorgie, en voient bien les causes et les conséquences;

plus concrètement, ils reconnaissent que l'existence en Géorgie d'une population ne maîtrisant pas le géorgien relève non pas d'une politique de discrimination de la part des Géorgiens, mais d'une politique de russification pratiquée par le régime communiste et par laquelle la langue russe s'est interposée entre la population géorgienne et non géorgienne. Suite au démembrement de l'Union Soviétique qui a mis à l'écart l'usage du russe dans le système étatique, ces communautés se sont retrouvées sans langue commune de communication. Selon les données de l'organisation internationale suisse CIMERA, 13% de la population de la Géorgie n'a pas le géorgien, langue d'État, comme première langue. De ce pourcentage, comme nous venons de le signaler plus haut, on note deux grands groupes ethnolinguistiques: les Arméniens qui vivent essentiellement à Samtskhé-Javakhéthie (6%, à peu près) et les Azerbaïdjanais – en bas Karthli (6,5%). Karine Brakhman signale les défauts liés au fonctionnement des écoles arméniennes, azerbaïdjanaises et russes dans les régions de Géorgie habitées de façon massive par une population non géorgienne.

Une telle politique éducative renforce la séparation existante du point de vue ethnique et linguistique, ce qui, il est évident, ne contribue pas du tout à la formation d'un sentiment commun de citoyenneté et de même appartenance au pays dans lequel on observe une tension de longue date et un désaccord territorial entre la majorité géorgienne et les groupes ethnolinguistiques des minorités vivant en dehors de la capitale de façon concentrée. [...] les enfants des groupes des minorités terminent l'école avec des savoir-faire et des aptitudes qui diffèrent de ceux des enfants pour lesquels le géorgien est la langue maternelle, ce qui, malheureusement, influe considérablement sur leur formation universitaire, sur la possibilité de trouver un emploi, ainsi que sur leur intégration dans la société géorgienne. Bien que dans les écoles non géorgiennes, le géorgien soit enseigné comme une des matières dès la première année de l'élémentaire, la plupart des jeunes qui terminent les écoles arméniennes, azerbaïdjanaises et russes en dehors de Tbilissi, ne peuvent toujours pas mener une conversation élémentaire en géorgien, sans parler de la capacité à écrire, pourtant indispensable pour accéder à certains types d'emploi¹.

¹ Brahman, Karine (dir.), *La politique linguistique et l'instruction dans la société multinationale*, Actes du colloque 7, Tbilissi, 2006, trad. en géorgien par Anna Gueguechkori, Nadejda Tarasova, p. 13 <http://www.readbag.com/cimera-pdf-cp7-eng-geo-final>, consulté le 15 février 2015.

Dans la région où il y a une forte concentration de population non géorgienne – dans les villages arméniens de Samtskhé-Javakhéti et dans les villages azerbaïdjanais de bas Kartli – on peut caractériser, en général, la situation linguistique ainsi: l'enseignement se fait uniquement en arménien et en azerbaïdjanais; l'écriture, uniquement en arménien et en azerbaïdjanais (parfois en russe); écriture, domaine de la culture, activité sociale, uniquement en arménien et en azerbaïdjanais; les mass médias locaux, uniquement en arménien et en azerbaïdjanais. Il va de soi que la pratique religieuse se déroule dans les langues de cette population. Par conséquent, du point de vue des droits de la personne, le développement national de la population non géorgienne est le même que dans leur patrie d'origine. Pour ce qui est des droits civiques de cette population, le respect de ses droits veut dire l'assurance de leur intégration dans l'État géorgien, ce qui ne peut se faire qu'en ouvrant dans ces régions des écoles géorgiennes. L'école géorgienne peut être une étape à l'école élémentaire nationale, ou, provisoirement, un établissement d'enseignement alternatif en parallèle avec l'école où l'enseignement se fait dans leur langue d'origine. L'enseignement mixte ne peut être qu'une activité supplémentaire et expérimentale et non une mesure imposée à tous. Dans ce même article, Brakhman dit:

Mais il serait faux de supposer que le manque d'une bonne maîtrise de la langue serait le seul résultat des facteurs méthodologiques et techniques. Dans le contexte politique actuel où on est en présence de la révision et de la redéfinition des rapports entre le pouvoir central de Géorgie et les groupes ethnolinguistiques des minorités, la politique nationale et l'éducation sont devenues des objets de grandes discussions et se sont retrouvées au centre de débats politiques passionnés portant sur le lieu « historique », l'intégration politique ou l'autonomie et l'assimilation culturelle des minorités nationales. Les réformes réalisées dernièrement dans l'administration qui exigent des employés du secteur public une bonne maîtrise de l'écrit et de l'oral en géorgien, la décision de faire passer les examens nationaux en géorgien pour s'inscrire à l'université sans avoir prévu de mesures spéciales pour les élèves des écoles des minorités, ont aggravé encore plus la tension. Il est vrai que le pouvoir central essaie de proposer à la population adulte ainsi qu'aux enfants des possibilités plus efficaces pour l'apprentissage du géorgien, mais ces initiatives, en général, ne sont pas suffisantes. Pourtant, ces mesures viennent d'être mises en œuvre et, par conséquent, ne peuvent encore apporter des résultats sensibles¹.

¹*Ibid.*

En Géorgie, on rapporte souvent aussi l'exemple de l'aménagement linguistique de la Suisse. Cet exemple, qui est tout à fait original non seulement au niveau de l'Europe, mais du monde entier, ne peut être mis en parallèle avec la situation en Géorgie tout comme pour d'autres pays. En effet, ce beau pays accompli, idéal, est un objet convoité à imiter du point de vue économique, démocratique, humaniste, culturel, mais, malheureusement, nous n'arrivons pas, pour le moment, à l'imiter dans les domaines cités. Pour ce qui est de la situation linguistique, elle est excessivement spécifique et ne ressemble pas à la situation que connaît la Géorgie. Que se passe-t-il, de ce point de vue, en Suisse? Nous allons recourir à la réflexion de Niculine Ieguer qui connaît bien cette situation et qui dit:

Depuis la création de la Fédération en 1848, la Suisse s'est définie comme un État multinational qui se compose de quatre sociétés linguistiques de tailles tout à fait différentes. Le groupe linguistique dominant qui représente 74% de la population parle le suisse allemand – mélange de dialectes du bas allemand. À peu près 20% de la population parle le français, 5% - l'italien, et moins de 1% - le romanche. Cette diversité linguistique, à laquelle s'ajoute l'égalité entre toutes les langues, assurée par la constitution de la Suisse, a apporté une contribution symbolique à la formation de l'individualisme national suisse. À mon avis, ce symbolisme est à tel point perçu sans condition que jusqu'à encore très récemment, la question de la langue ne s'est pratiquement pas posée dans les débats politiques en Suisse. La raison en est le fait que la langue n'est pas considérée comme une source potentielle de conflit, mais comme la question de l'identité nationale. Cette question n'a jamais été actuelle et, traditionnellement, on trouve qu'elle n'a aucune importance politique réelle¹.

Pour aussi attrayante que soit l'idylle sur laquelle se base le bien-être de la Suisse, pour la Géorgie où les concentrations non géorgiennes ont été formées essentiellement par «le soin» du tsarisme russe et des régimes communistes, le plurilinguisme n'a jamais été le fondement de la formation et du développement de l'État; par conséquent, même le fait de parler de la définition constitutionnelle du plurilinguisme, que la Russie avançait de temps en temps, comprend le risque de conflits sérieux. D'autant plus que, même en Suisse, il n'est pas exclu qu'il y ait un conflit linguistique d'une quelconque nature. Nous allons de nouveau recourir à l'article d'Ieguer :

¹ Niculine Ieguer, « La gestion de la diversité dans la société plurilingue », dans Karine Brahman (dir.), *La politique linguistique et... op. cit.*, p. 53.

Malgré la cohabitation pacifique de langues différentes en Suisse, ce dont nous sommes tellement fiers, *il existe quand même une possibilité de déclenchement de conflits à cause de la domination culturelle, politique et économique flagrante de la langue allemande et du fait que le système n'est pas capable d'éviter la marginalisation de l'italien*¹.

Il est évident, également, que le romanche (parlé par moins d'un pourcent de la population) se trouve en danger de disparition. Quel est le statut des langues du point de vue juridique en Suisse? Les quatre langues du pays ont le statut de langues nationales. Pourtant, ce ne sont que l'allemand, le français et l'italien qui sont reconnus comme langues officielles. À cause du nombre restreint d'habitants parlant le romanche, cette langue n'a le statut de langue officielle que dans la commune où elle est utilisée. La constitution fédérale donne des garanties de protection des langues nationales en se basant sur quatre principes essentiels, dont le plus importants est celui de la diffusion territoriale qui permet aux communes linguistiques d'utiliser leur langue en tant que langue officielle dans l'administration publique, dans l'exercice de la jurisprudence et dans l'éducation sur leur territoire. En réalité, cela veut dire que les citoyens francophones peuvent utiliser le français dans leurs rapports avec les organes locaux, c'est-à-dire des seuls cantons situés sur les territoires où le français est langue officielle. Ces citoyens peuvent aussi se servir de leur langue maternelle dans leurs rapports avec les organes d'administration fédéraux. Cette division territoriale ne coïncide pas toujours avec les frontières de 23 cantons (dont 3 sont bilingues et un, trilingue). De fait, il existe quatre zones linguistiques: une zone germanophone, une francophone, une italianophone et une zone romanche.

Quels sont les problèmes qui apparaissent en Suisse dans sa situation de multilinguisme?

- a) Les dépenses : tous les documents sont traduits en quatre langues, les télécommunications aussi se font en quatre langues;
- b) La dominance de la partie germanophone est évidente et, sur ce fond, la tendance à la marginalisation de l'influence politique des citoyens francophones et italianophones. Ceci veut dire qu'il faut faire des efforts considérables au niveau financier, symbolique et pour éviter la

¹*Ibid.* [C'est nous qui soulignons]

création d'un fossé insurmontable entre les différentes régions linguistiques et préserver le modèle fondé sur l'entente qui a valu à la Suisse le nom du paradis de la stabilité.

- c) L'équilibre des forces politiques en Suisse et les décisions prises reflètent la dominance démographique de la partie germanophone de la population; par conséquent, le gouvernement essaie constamment de neutraliser la confrontation éventuelle et de mettre en œuvre des mesures financières ou sociales pour éviter les conflits.
- d) La Suisse se trouve systématiquement devant la nécessité d'assurer l'apprentissage de centaines de milliers de migrants dans au moins une des quatre langues.

Nous allons de nouveau rapporter les paroles de Niculine Ieguer, selon lequel le système suisse de consensus par rapport aux langues nationales – la cohabitation pacifique des quatre groupes linguistiques depuis à peu près 160 ans – « représente, malgré des défauts évidents, la preuve d'un incontestable succès et que parmi ces quatre groupes aucun n'a jamais perçu le multilinguisme comme une menace¹ ».

Nous allons souligner, de notre part, que la transposition d'une *expérience de 160 ans*² dans un pays ayant une expérience de plusieurs siècles ne peut être une démarche sérieuse. Pendant des millénaires, nous avons vécu avec un idéal d'unité forgée par notre langue d'État, le géorgien, cette voie est vérifiée et fiable.

L'analyse effectuée nous laisse conclure ce qui suit :

Le cas de la Suisse ne peut pas servir d'exemple à la régulation de la situation linguistique de la Géorgie ayant tout à fait une autre tradition historique et une autre organisation étatique.

L'objectif de l'État géorgien et son devoir prioritaire est d'assurer l'apprentissage du géorgien, langue d'État par les citoyens azerbaïdjanais et arméniens de la Géorgie, pour que cette population se sente citoyen de plein droit sur

¹ *Ibid.*

² Nous soulignons.

tout le territoire du pays et pour qu'elle bénéficie complètement de tout ce que le pays offre à ses citoyens.

Même si le gouvernement et la population comprennent bien l'importance de l'enseignement du géorgien, langue d'État, langue officielle, à la population non géorgienne, pour le moment, aucun projet allant dans ce sens, n'a pas encore abouti au résultat prévu.

Nous pensons que la question ne peut pas être résolue uniquement par la rédaction de manuels appropriés, ni surtout, par l'enseignement bilingue, puisque la majorité de la population à qui sont destinés ces types de programme, s'occupe essentiellement de l'agriculture, elle y est impliquée, à partir de l'âge précoce, et n'est pas encline à consacrer du temps à l'apprentissage, à côté des matières éducatives générales, du géorgien (et, avec le géorgien, de l'anglais et, parfois, du russe).

La meilleure solution serait, d'après nous, de créer, au carrefour des villages géorgiens et des villages peuplés par les Arméniens et les Azerbaïdjanais, des écoles géorgiennes modernes, équipées de technologies modernes, les enseignements étant assurés par des enseignants hautement qualifiés, les écoles qui seraient convoitées et accessibles tant pour les effectifs géorgiens qu'arméniens et azerbaïdjanais. Les enfants de différentes ethnies regroupés au sein d'un même établissement d'enseignement trouveront parfaitement les moyens de tisser les liens d'amitié et d'apprendre cette langue commune sur laquelle sera basée leur amitié.

Références

- Brahman, Karine (*dir.*), *La politique linguistique et l'instruction dans la société multinationale*, Actes du colloque 7, Tbilissi, 2006, trad. en géorgien par Anna Gueguechkori, Nadejda Tarasova, <http://www.readbag.com/cimera-pdf-cp7-eng-geo-final>, consulté le 15 février 2015.
- Dictionnaire des termes sociolinguistiques*, Académie des sciences de Russie, Institut de linguistique, Moscou, Académie des sciences linguistiques de Russie, 2006. [En russe]
- Ieguer, Niculine, « La gestion de la diversité dans la société plurilingue », dans Karine Brahman (*dir.*), *La politique linguistique et l'instruction dans les sociétés multinationales*, Tbilissi, Géorgie, 2006, traduction en géorgien par Anna Gueguechkori, Nadejda Tarasova, <http://www.readbag.com/cimera-pdf-cp7-eng-geo-final>, consulté le 15 février 2015.
- Kloss, Heinz, *The American Bilingual Tradition. Washington DC and McHenry IL*, Center for Applied Linguistics and Delta System / Reprints of Kloss H. The American Bilingual Tradition, Rowley MA: Newbury House, 1977.